

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Aniche

COMMUNE DE DECHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECHY

Le onze Avril deux mille vingt trois à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière envoyée le 05 AVRIL 2023, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

Présents :

Mesdames : MOUY Estelle, TABAKA Corinne, DELCOURT Patricia, ROGER Marie-France, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne.

Messieurs : SZATNY Jean-Michel, BROCHARD Gérard, AZEROUAL Lahcen.

Représentés : Mme PASTORET Monique (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Mme LEVRAY Claudine (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel) M. JOOS Bernard (procuration donnée à Mme Marie-France ROGER).

Absents, excusés : Mme ARABEN Rabiah, Mme WALQUAN Laëtitia, M. GUERTIT Abdelaziz, M. ZACCARDI Aldo.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France ROGER.

Organisation des acmsh (accueil collectif de mineurs sans hébergement) durant l'été 2023

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'organiser, comme les années précédentes, les ACMSH durant l'été 2023, à savoir :

- **du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2023 de 9 h 30 à 17 h** (sauf le 14 juillet jour férié) pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans ;

Soit 14 jours de fonctionnement (accueil de 9 h 30 à 17 h – garderie de 7 à 9 h 30 et de 17 h à 18 h)

- **du lundi 7 au Vendredi 25 août 2023 de 9 h 30 à 17 h** (sauf le 15 août jour férié) pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans ;

Soit 14 jours de fonctionnement (accueil de 9 h 30 à 17 h – garderie de 7 à 9 h 30 et de 17 h à 18 h).

Il signale que les inscriptions et les paiements ont lieu d'Avril à Juin 2023, avec possibilité d'échelonner les paiements en 3 fois.

Pour toute inscription, une adhésion familiale annuelle est obligatoire à hauteur de 5 € par famille pour les dechynois et de 10 € par famille pour les extérieurs.

Par ailleurs, les familles devront fournir l'attestation CAF pour les quotients familiaux inférieurs à 700 euros.

Monsieur le Président rappelle que la participation des familles est calculée selon le taux horaire « extrascolaire » convenu dans la convention L.E.A. signée avec la CAF.

..../...

Les tarifs sont donc les suivants pour 14 jours de fonctionnement en JUILLET et en AOUT 20233 :

| QUOTIENT FAMILIAL | Forfait 3 semaines Dechynois | Forfait semaine 5 j Dechynois | Forfait semaine 4 j Dechynois | Forfait 3 semaines Extérieur | Forfait semaine 5 j Extérieur | Forfait semaine 4 j Extérieur |
|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 0 € à 369 € | 53.20 € | 19.00 € | 15.20 € | 85.40 € | 30.50 € | 24.40 € |
| 370 € à 499 € | 57.40 € | 20.50 € | 16.40 € | 89.60 € | 32.00 € | 25.60 € |
| 500 € à 700 € | 61.60 € | 22.00 € | 17.60 € | 93.80 € | 33.50 € | 26.80 € |
| + de 700 € | 65.80 € | 23.50 € | 18.80 € | 98.00 € | 35.00 € | 28.00 € |

Coût de l'heure de la garderie et ACMSH ANNEE 2023

Séance du matin de 7h à 9h30 - Séance du soir de 17h à 18h

| Quotient Familial | Participation familiale | |
|--------------------------|--------------------------------|-------------|
| | MATIN | SOIR |
| 0 à 369 € | 0.50 € | 0.20 € |
| 370 à 499 € | 0.60 € | 0.24 € |
| 500 à 700 € | 0.70 € | 0.28 € |
| 700 € et + | 0.80 € | 0.32 € |

Monsieur le Président précise que le coût du repas journalier est de 2.35 € pour les dechynois et de 4.70 € pour les extérieurs. Celui-ci est compris dans les différents forfaits proposés.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'organisation des accueils de loisirs pendant l'été 2023, selon la proposition qui lui est faite ;

- ACCEPTE les différents tarifs qui lui sont proposés.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 18/04/2023

Publié sur le site de la ville le 20/04/2023